



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 septembre 2021  
Français  
Original : anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité des forêts et de l'industrie forestière

#### Commission européenne des forêts

##### Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts de  
la FAO : Suite donnée aux décisions adoptées à la quarantième  
session de la Commission européenne des forêts**

##### Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021

### Suite donnée aux décisions adoptées à la quarantième session de la Commission européenne des forêts\*

#### Note du Secrétariat

##### *Résumé*

À sa quarantième session, la Commission a adressé plusieurs demandes et recommandations à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le présent document décrit les mesures prises pour donner suite à ces demandes et recommandations. La suite donnée aux recommandations sur les questions conjointes par la FAO et la Commission économique pour l'Europe (CEE) n'est pas visée par le présent document et fera l'objet d'un rapport au titre des points pertinents de l'ordre du jour conjoint de la Commission européenne des forêts (CEF) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière.

\* Document soumis tardivement en raison de contraintes procédurales imposées au Secrétariat, y compris les contributions de deux organisations mères, la CEE et la FAO.



## I. Recommandations de la CEF concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
<b>1. Suite donnée aux décisions adoptées à la quarantième session de la Commission européenne des forêts :</b>		
Il est recommandé à la FAO de :		
1.1 Communiquer plus fréquemment des informations mises à jour sur les changements survenus concernant la zone forestière et l'utilisation des terres dans le cadre du programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.	OS2, OS5 Objectif 1, Objectif 6	La FAO a mis au point un processus flexible d'établissement du rapport sur l'évaluation des ressources forestières, qui permet des mises à jour volontaires plus fréquentes des indicateurs clefs, ainsi qu'il a été demandé à la vingt-cinquième session du Comité des forêts (COFO). Les premiers résultats de ces travaux seront présentés dans l'édition 2025 du rapport susmentionné. Des consultations d'experts se tiendront en Finlande en 2022.
<b>2. Présentation des activités forestières menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale :</b>		
Il est recommandé à la FAO de :		
2.1 Continuer d'intégrer les démarches paysagères aux activités forestières fonctionnelles dans la région, en tenant compte des rôles multifonctionnels des forêts ;	OS2, OS4 Objectif 1	<p>La FAO veille à ce que les démarches paysagères soient pleinement intégrées aux activités forestières fonctionnelles lors de la conception et de la mise en œuvre des projets de restauration des forêts du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) dans la région (Arménie, Serbie) et tiennent compte des rôles multifonctionnels des forêts. On trouvera de plus amples informations sur les projets susmentionnés dans le document ECE/TIM/2021/11-FO:EFC/2021/11.</p> <p>Deux pays d'Asie centrale (Mongolie et Kazakhstan) font partie, dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, du Programme relatif à l'évaluation des incidences de la gestion durable des forêts sur les paysages arides (Programme d'évaluation des incidences).</p> <p>Ce Programme d'évaluation des incidences adoptera une approche catalytique axée sur les pays afin d'accélérer les changements durables et porteurs de transformations à l'échelle des communautés des zones arides dans 11 pays répartis en trois groupes géographiques, afin d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation, la désertification et la déforestation des terres et des écosystèmes dans les zones arides.</p> <p>L'approche programmatique du Programme d'évaluation des incidences tiendra compte de la nature</p>

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Activités de suivi de la FAO
		<p>similaire et transfrontière de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les zones arides.</p> <p>On trouvera plus d'informations à l'adresse <a href="https://www.globallandscapesforum.org/publication/the-drylands-sustainable-landscapes-impact-program-local-action-for-impact-at-scale/">https://www.globallandscapesforum.org/publication/the-drylands-sustainable-landscapes-impact-program-local-action-for-impact-at-scale/</a></p>
2.2 Continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles (notamment les forêts) au moyen de politiques nationales renforcées, de financements, d'incitations, et de cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines ;	OS2, OS4 Objectif 1 Objectif 4 Objectif 5	Tous les projets liés à la foresterie, indépendamment du type de financement (Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT), Programme mondial d'étude de la canopée, FEM, FVC), traitent de la question de la création d'un environnement favorable (politiques nationales et cadres juridiques) et du développement des capacités nationales pour soutenir une gestion durable des ressources naturelles dans la région. On trouvera de plus amples informations sur les projets susmentionnés dans le document ECE/TIM/2021/11-FO:EFC/2021/11.
2.3 Continuer de soutenir le Réseau « Espèces forestières envahissantes en Europe et en Asie centrale » (REUFIS) et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes et en cherchant à établir des synergies avec d'autres organisations concernées telles que Forest Europe ;	OS2-OS5 Objectif 1 Objectif 5	<p>Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) a appuyé l'organisation de la troisième réunion annuelle du réseau REUFIS en 2019, qui a été suivie d'une formation technique sur le thème « Gestion durable des espèces envahissantes d'arbres à noix » et a également soutenu l'organisation de la quatrième réunion annuelle du réseau, tenue en 2021.</p> <p>Un webinaire mondial sur le thème « Les espèces forestières envahissantes – la prochaine pandémie mondiale ? » a été organisé conjointement le 29 juillet 2020 avec le réseau REUFIS et d'autres réseaux régionaux s'occupant des espèces forestières envahissantes.</p> <p><a href="https://www.reufis.org/">https://www.reufis.org/</a></p> <p>Un webinaire sur le thème « Protéger les chênes pour les générations futures en Europe et en Asie centrale » s'est tenu le 26 novembre 2020.</p>
2.4 Renforcer la coopération régionale dans la lutte contre les incendies de forêt.	OS2-OS5 Objectif 1 Objectif 6	À ce sujet, un certain nombre de travaux ont été menés au niveau de projet en Europe et en Asie centrale pendant la période de notification. Récemment, plusieurs pays de la région ont demandé à la FAO un soutien technique et une assistance pour la coordination au niveau régional.
<b>3. État d'avancement des activités de <i>Silva Mediterranea</i> :</b>		
Il est recommandé à la FAO de :		
3.1 Étudier les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre le projet « MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean ».	OS2, OS4 Objectif 5, Objectif 6	La FAO a soutenu le processus de définition et de recensement des objectifs stratégiques et actions clefs liés au domaine prioritaire « Jeunesse et environnement » de la Stratégie pour la jeunesse 2020-2030 de l'Union pour la Méditerranée.

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
		<p>La Stratégie pour la jeunesse comprend huit actions clefs qui visent à garantir que les jeunes soient informés et conscients des problèmes environnementaux, que leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs propositions soient pris en compte lors de la formulation des politiques et des actions, et que les possibilités de renforcer les compétences, les carrières et les emplois verts et bleus constituent la base des changements porteurs de transformations qui se produiront d'ici à 2030.</p> <p>L'objectif final est de définir à ce sujet une vision méditerranéenne commune et partagée par tous qui puisse servir de levier pour le développement du projet « MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean ».</p>
<p><u>4. Table ronde consacrée au nouveau risque que les espèces envahissantes constituent pour les forêts européennes :</u></p> <p>Il est recommandé à la FAO de :</p>		
4.1 Continuer d'appuyer le Réseau des espèces envahissantes des forêts d'Europe et d'Asie centrale et la mise en œuvre de ses activités ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>Informations fournies au paragraphe 2.3 ci-dessus.</p> <p>En outre, le Bureau pour l'Europe et l'Asie centrale aide le réseau REUFIS à organiser des réunions annuelles périodiques, des formations connexes et des webinaires, et participe également aux activités du Comité exécutif, qui guide les activités du réseau.</p>
4.2 Appuyer les mesures intersectorielles de protection des végétaux pour contribuer à la préservation de la diversité biologique, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 3 Objectif 6	<p>La FAO suit une approche intersectorielle pour préserver la biodiversité et applique des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le cadre de deux projets envisagés par le FEM et le FVC (Arménie, Serbie). Ces deux projets seront axés sur la restauration des forêts et des paysages, la lutte contre les facteurs de dégradation des forêts, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier. On trouvera de plus amples informations sur les projets susmentionnés dans le document ECE/TIM/2021/11-FO:EFC/2021/11.</p>
<p><u>5. Travaux de la FAO dans le domaine de la biodiversité :</u></p> <p>Il est recommandé à la FAO de :</p>		
5.1 Commencer, dans le prolongement de l'adoption de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, à mettre en œuvre des mesures de suivi appropriées, y compris un plan pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur	OS2, OS4 Objectif 3 Objectif 5	<p>Le Conseil de la FAO a adopté en avril 2021 le Plan d'action visant à guider la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans toutes les filières agricoles.</p> <p>Du 6 au 7 juillet 2021, la FAO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont organisé un dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial pour la biodiversité.</p>

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
forestier, et de faire le point à la prochaine session appropriée ;		<p>Lors de la manifestation, le Vice-Président du Comité des forêts (COFO) de la FAO a participé à une table ronde de haut niveau pour transmettre les points de vue et les perspectives concernant le secteur forestier. Un document de synthèse sera communiqué au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le but étant de donner des informations sur le dernier cycle de délibérations du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.</p> <p>La Division des forêts de la FAO s'est associée au Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) pour préparer une étude conjointe sur « l'intégration de la biodiversité dans la foresterie ». L'étude est prévue sous la forme d'un document sur les forêts qui sera publié avant le Congrès forestier mondial de 2021.</p> <p>La FAO s'est associée à EcoHealth Alliance pour mener une étude conjointe ayant trait à la « réduction du risque d'apparition de nouvelles maladies infectieuses dans les écosystèmes forestiers », dont la publication est prévue pour la fin de 2021.</p> <p>La Division des forêts de la FAO et la Division de la production et de la santé animales ont lancé conjointement une étude mondiale sur le rôle de l'élevage dans la restauration des terres agrosylvopastorales et dans la prévention de la déforestation dans les paysages des zones arides. L'étude mondiale fait partie du cadre de la biodiversité de la FAO et considérera la préservation de la biodiversité comme l'un des principaux indicateurs.</p> <p>Pour l'action visant les ressources génétiques forestières, voir le paragraphe 5.2 ci-dessous.</p> <p>L'édition 2020 de la Situation des forêts du monde portait essentiellement sur les forêts, la biodiversité et les populations, et avait pour objet d'informer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 des dernières données et informations concernant : i) la mesure dans laquelle les objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents étaient atteints s'agissant des forêts ; ii) des exemples de la façon dont la gestion durable des forêts pouvait contribuer à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ; iii) le fait qu'il fallait transformer les systèmes alimentaires pour réduire la pression sur les forêts et leur biodiversité.</p> <p>Le XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, désormais prévu en 2022, prévoit une session – coorganisée par la FAO, le CIFOR, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique – consacrée à l'examen d'exemples concrets de la manière dont la gestion durable des forêts peut contribuer à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.</p>

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
5.2 Continuer de rendre compte aux commissions régionales des forêts des travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture concernant les forêts, de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et de l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde.	OS2, OS4 Objectif 3 Objectif 5 Objectif 6	<p>En octobre 2020, la FAO a informé la vingt-cinquième session du COFO des travaux relatifs aux forêts de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières et la préparation de la deuxième évaluation mondiale des ressources génétiques forestières.</p> <p>À sa vingt-cinquième session, le COFO a invité les membres à finaliser leurs rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières et à les soumettre à la FAO dès que possible.</p> <p>En 2020, la FAO a lancé deux projets mondiaux avec l'aide financière du Gouvernement allemand pour appuyer la préparation de la deuxième évaluation mondiale et la mise au point d'un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières. L'évaluation globale et le nouveau système d'information devraient être divulgués en 2023.</p> <p>À sa sixième session, qui s'est tenue en avril 2021, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a examiné les progrès réalisés dans les travaux portant sur les ressources génétiques forestières et a également discuté de plusieurs sujets transversaux, comme l'a demandé la CRGAA (les documents de la sixième session sont disponibles à l'adresse <a href="https://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/intergovernmental-technical-working-group-on-forest-genetic-resources/detail/fr/c/1256835/">https://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/intergovernmental-technical-working-group-on-forest-genetic-resources/detail/fr/c/1256835/</a>). Les recommandations formulées à la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières seront discutées par la CRGAA lors de sa dix-huitième session ordinaire en septembre 2021 (<a href="https://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/fr/c/1414742/">https://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/fr/c/1414742/</a>).</p>

6. Rôle des chaînes de valeur durables du bois dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) :

Il est recommandé à la FAO de :

6.1 Soutenir les efforts déployés par les pays de la région pour évaluer et exploiter les principales contributions des chaînes de valeur durables du bois aux ODD et à la lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour promouvoir et renforcer la bioéconomie fondée sur l'utilisation du bois au niveau national ;	OS2, OS4, OS5 Objectif 1 Objectif 2 Objectif 6	<p>La prochaine édition de la Situation des forêts du monde (2022) se concentrera sur les voies à suivre pour parvenir à une relance verte et décrira en quoi les chaînes de valeur durables du bois contribueront à la bioéconomie, notamment la génération de revenus et d'emplois.</p> <p>Dans le cadre du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial de 2022 seront organisées des séances consacrées aux contributions des chaînes de valeur du bois aux ODD, notamment avec le lancement d'un nouveau rapport sur les contributions totales apportées par le secteur du bois à l'économie.</p>
--	---	--

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
6.2 Rechercher une coopération plus poussée avec les partenaires régionaux pour renforcer les capacités de renforcement des chaînes de valeur durables du bois et leur contribution à l'avancement de la gestion durable des forêts, et œuvrer à la réalisation des objectifs en matière de paysages durables et de lutte contre les changements climatiques, notamment en lien avec la Décennie de l'agriculture familiale et la Décennie pour la restauration des écosystèmes ;	OS2, OS4, OS5 Objectif 5 Objectif 6	Le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) de la FAO a réalisé une évaluation sur le thème « Les produits forestiers dans l'économie mondiale : promouvoir la substitution par des produits à base de bois et contribuer à la réalisation des ODD ». Le rapport établi vise à mieux faire comprendre la meilleure façon d'augmenter la contribution des produits forestiers à la transition vers une bioéconomie fondée sur les forêts.
6.3 Collaborer avec les secteurs public et privé pour améliorer la perception du public à l'égard des produits du bois durables, en mettant l'accent sur les avantages des chaînes de valeur du bois durables et en soulignant les différences entre les produits du bois durables et non durables.	OS2, OS4, OS5 Objectif 4 Objectif 5 Objectif 6	<p>La FAO s'est associée à l'Institut européen des forêts pour déterminer les recommandations concernant les priorités en matière de politique à appliquer en Europe pour les produits forestiers non ligneux en lien avec les personnes, la nature et l'économie verte. Ces recommandations seront formulées dans un livre blanc fondé sur les « leçons apprises autour de la Méditerranée » (à paraître).</p> <p>Une série de vidéos axées sur le concept #replacedwithwood sera lancée avant la célébration de la Journée internationale des forêts 2022, qui aura pour thème « Les forêts et la production et la consommation durables ».</p> <p>Le XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial servira de plateforme pour présenter l'idée d'une vaste campagne #replacedwithwood destinée à attirer les donateurs, dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts portant sur le thème « Du bois durable pour un monde durable ».</p>

## 7. Processus mondiaux :

Il est recommandé à la FAO de :

7.1 Continuer de contribuer à l'action mondiale en faveur du climat et de promouvoir les initiatives, projets et programmes relatifs aux forêts, ainsi que d'aider les pays à formuler les propositions relatives aux forêts et aux autres utilisations des terres qu'ils souhaitent soumettre au Fonds vert pour le climat (FVC) ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	La FAO suit une approche intersectorielle pour la préservation de la biodiversité et applique les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le cadre de deux projets envisagés par le FEM et le FVC (Arménie, Serbie). Ces deux projets seront axés sur la restauration des forêts et des paysages, la lutte contre les facteurs de dégradation des forêts, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier. On trouvera de plus amples informations sur les projets susmentionnés dans le document ECE/TIM/2021/11-FO:EFC/2021/11.
---	--------------------------------------	---

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Activités de suivi de la FAO
7.2 Étudier les moyens de contribuer à améliorer encore la contribution du secteur forestier au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et souligner l'importance du contexte au niveau local ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>La FAO a activement encouragé l'utilisation durable de la biodiversité et l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, y compris la foresterie.</p> <p>La FAO a commencé à travailler à l'amélioration des rapports sur les caractéristiques des forêts – y compris l'extension de la superficie des forêts primaires et les tendances connexes – en étroite consultation avec les pays membres et d'autres parties prenantes.</p> <p>En outre, la FAO continue de promouvoir un accès numérique ouvert et transparent aux données et aux produits issus de l'évaluation des ressources forestières mondiales afin de soutenir le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles nationaux et internationaux.</p> <p>Le rapport Situation des forêts du monde 2020 a mis en évidence les progrès réalisés dans la réalisation des cibles en matière de biodiversité forestière ainsi que l'importance des forêts pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>La FAO a également proposé d'aider les pays à établir des rapports spécifiques sur les progrès accomplis en matière de restauration des écosystèmes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de ses travaux relatifs au Cadre de surveillance de la restauration des écosystèmes.</p>
7.3 Continuer de promouvoir les activités de foresterie urbaine ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>La FAO a continué de promouvoir la foresterie urbaine en tant qu'outil clef du développement urbain durable. La promotion de la foresterie urbaine s'est faite de différentes manières, notamment par l'organisation de réunions régionales.</p> <p>Les douzième et treizième réunions du Groupe de travail de la foresterie urbaine et périurbaine de Silva Mediterranea se sont tenues respectivement en novembre 2020 et en avril 2021. Les travaux du Groupe de travail portent actuellement sur un certain nombre de produits, y compris l'élaboration de notes thématiques et d'outils pour la sélection des espèces. Le Groupe de travail a également organisé plusieurs webinaires sur certains thèmes techniques.</p> <p>En septembre 2020, le Directeur général de la FAO a inauguré l'initiative Villes vertes de la FAO, programme visant à améliorer l'environnement urbain, à renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales, ainsi que la résilience des systèmes, services et populations des zones urbaines face aux chocs extérieurs. La foresterie urbaine est l'un des trois piliers du programme.</p> <p>Le programme Villes arborées du monde, initiative conjointe de la FAO et de la Fondation Arbor Day visant à reconnaître les villes particulièrement engagées dans la foresterie urbaine, n'a cessé de se développer.</p>



Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Activités de suivi de la FAO
7.4 Jouer un rôle actif dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et accroître son soutien aux organisations de producteurs forestiers et agricoles par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>Au total, 120 villes de 23 pays (dont 36 en Europe) ont été reconnues comme étant des « villes arborées » en 2020. Les candidatures pour 2021 ont été ouvertes à la fin du mois de juillet (<a href="http://www.treecitiesoftheworld.org">www.treecitiesoftheworld.org</a>).</p> <p>Le Mécanisme forêts et paysans a activement participé aux activités de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale aux niveaux mondial, régional et national, bien que ne couvrant pas l'Europe et l'Asie centrale.</p> <p>Au niveau mondial, le Mécanisme a financé le Forum rural mondial, qui est un réseau d'organisations d'agriculteurs et d'organisations non gouvernementales dont les principales activités consistent à promouvoir la Décennie et l'élaboration de plans nationaux pour l'agriculture familiale.</p> <p>Le Mécanisme collabore étroitement avec l'unité Communication pour le développement de la FAO en matière de communications visant à promouvoir la Décennie et travaille aussi avec plusieurs plateformes de communication régionales (Onda Rural, Yenkasa Africa et ComDev Asia).</p> <p>Le Mécanisme a aidé l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable à organiser des manifestations régionales dont l'objet était de promouvoir des moyens de subsistance agroforestiers durables, résilients et sensibles au genre et aux jeunes dans le cadre de la Décennie.</p> <p>Au niveau national, les organisations forestières et agricoles financées par le Mécanisme ont participé activement à l'établissement de plans nationaux pour l'agriculture familiale en Bolivie, à Madagascar, en Gambie et dans d'autres pays.</p> <p>Une étude sur les produits forestiers non ligneux en Turquie et une étude régionale sur ces produits dans les Balkans occidentaux ont été menées pour déceler de nouvelles opportunités et de bonnes pratiques en vue de la génération de revenus dans les zones rurales dans le cadre de l'« Initiative régionale 1 – Autonomiser les petits exploitants, les exploitations familiales et les jeunes, et faciliter les moyens de subsistance en milieu rural et la réduction de la pauvreté ».</p>
7.5 Informer le Comité des forêts des activités prévues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ;	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>À sa vingt-cinquième session, le Comité des forêts a été informé des activités potentielles prévues pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (COFO/2020/7.2), y compris une manifestation se déroulant pendant la Semaine mondiale des forêts sur le thème « Catalyser un mouvement de restauration fondé sur la science dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes : surveillance et action sur le terrain ».</p>

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Activités de suivi de la FAO
7.6 Appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires énumérées dans la communication de l'UE intitulée « Intensifier l'action de l'UE pour la protection et la restauration des forêts du monde ».	OS2, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>La FAO étant une des organisations chefs de file pour la mise en œuvre de la Décennie, la Division des forêts codirige deux groupes de travail sur les meilleures pratiques et sur la surveillance de la restauration, auxquels participent des experts de plus de 100 organisations différentes.</p> <p>Les initiatives Action contre la désertification, Mécanisme de restauration des paysages forestiers et Évaluation des incidences de la gestion durable des forêts sur les paysages arides dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM mettent déjà en pratique sur le terrain les objectifs de la Décennie.</p> <p>La FAO a procédé à des échanges techniques avec la Commission européenne dans le cadre des consultations ayant trait à la future proposition législative visant à minimiser le risque de mise sur le marché de l'UE de produits liés à la déforestation ou à la dégradation des forêts.</p> <p>En particulier, des contributions ont été faites concernant les définitions relatives aux forêts, la surveillance des forêts, le devoir de précaution et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT).</p> <p>Des informations ont été fournies aux Bureaux régionaux de la FAO au sujet des propositions de futurs partenariats avec l'UE dans le domaine forestier.</p> <p>La FAO et le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (ONU-REDD) ont organisé une manifestation de haut niveau lors de la 14<sup>e</sup> édition des Journées européennes du développement, sur le thème « Les forêts sont trop précieuses pour disparaître : mettre fin à la déforestation et renforcer la biodiversité » (16 juin 2021).</p>
<p><u>8. Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), au-delà du Programme de travail intégré de Varsovie :</u></p> <p>Il est recommandé à la FAO de :</p>	OS2, OS4, OS5 Objectif 1 Objectif 6	<p>La FAO continue de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et de tous ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts grâce au travail de la Division des forêts et des bureaux décentralisés s'occupant des questions forestières.</p>

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
8.2 Collaborer avec le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) pour examiner la possibilité d'organiser des manifestations régionales pendant les séances techniques du Forum afin de renforcer les interactions aux niveaux mondial et régional et de mettre en évidence la contribution des commissions régionales des forêts et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum à la mise en œuvre du Plan stratégique sur les forêts et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;	OS2, OS4, OS5 Objectif 5 Objectif 6	<p>La FAO a dirigé l'organisation de manifestations parallèles au XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, de la manifestation du Partenariat de collaboration sur les forêts sur le thème « Renverser le cours de la déforestation » et de la manifestation « Restoration Factory » (Aide à la restauration) tenue lors de la seizième session technique du Forum des Nations Unies sur les forêts.</p> <p>En outre, la FAO a appuyé les manifestations parallèles de l'Organisation asiatique de coopération forestière et de l'Institut national des sciences forestières de la Corée, du Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande et de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO).</p> <p>La FAO a également soutenu l'élaboration du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, qui présente les réalisations des pays en la matière.</p>
8.3 Continuer d'exercer son rôle de chef de file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts.	OS2, OS4, OS5 Objectif 6	<p>Le Directeur de la Division des forêts de la FAO a été nommé Président du Partenariat de collaboration sur les forêts en janvier 2020, poursuivant ainsi le rôle de chef de file de la FAO au sein du Partenariat.</p> <p>Le Partenariat a organisé une manifestation parallèle au seizième Forum des Nations Unies sur les forêts et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il contribuera également aux travaux de la vingt-sixième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021.</p> <p>La déclaration conjointe du Partenariat intitulée « Challenges and Opportunities in Turning the Tide on Deforestation » (Inverser le cours de la déforestation : enjeux et perspectives) a été lancée en marge de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. En 2020, le Partenariat a publié une déclaration commune intitulée « Towards sustainability: forest solutions in response to the COVID-19 pandemic » (Sur la voie de la durabilité : solutions adoptées dans la gestion des forêts pour lutter contre la pandémie de COVID-19).</p> <p>Le plan de travail 2021-2024 du Partenariat a été présenté lors de la manifestation et salué par le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa seizième session.</p> <p>La FAO est le fer de lance de plusieurs initiatives conjointes dans le cadre de ce plan de travail et de son appui au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.</p>

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO

Objectif stratégique (OS) de la FAO et objectifs mondiaux relatifs aux forêts

Activités de suivi de la FAO

---

9. Préparatifs de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, de la vingt-cinquième session du Comité des forêts et du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial (gouvernance de la FAO) :

Il est recommandé à la FAO de :

9.1. La Commission européenne des forêts (CEF) a élaboré ses recommandations pour la Conférence régionale pour l'Europe, le Comité des forêts (COFO) et les priorités du programme. Elle a demandé au secrétariat de les présenter sous la forme d'un modèle (annexe VII) et de les communiquer aux autres commissions ainsi qu'aux secrétariats de la Conférence régionale et du COFO ;

OS1-OS5  
Objectif 5  
Objectif 6

Le Secrétaire de la CEF a établi le rapport de synthèse de la session et l'a communiqué aux secrétariats de la Conférence régionale pour l'Europe et du COFO.

9.2 La CEF a invité le Président de la Conférence régionale pour l'Europe à accorder une attention appropriée aux recommandations de la Commission dans l'ordre du jour de la Conférence.

OS1-OS5  
Objectif 5  
Objectif 6

Le Président et le secrétariat du CEF ont fourni des informations et des mises à jour régulières au Président de la Conférence régionale pour l'Europe concernant les recommandations du CEF adressées à la Conférence pendant les consultations informelles du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et la session de la Conférence.

---

1. La Commission est invitée à formuler des directives supplémentaires sur les activités de suivi menées par la FAO.
-